

## Ecole Sainte Anne

11, rue du Rocher

44110 ERBRAY

02 40 55 00 32

[ec.erbray.ste-anne@ec44.fr](mailto:ec.erbray.ste-anne@ec44.fr)



École Sainte Anne  
ERBRAY

Site internet : [steanne-erbray.fr](http://steanne-erbray.fr)

# CIRCULAIRE DE RENTREE 2023-2024

L'année 2022-2023 se termine et nous nous tournons déjà vers la rentrée prochaine, qui aura lieu le :

**LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**

***Voici quelques informations concernant la nouvelle année scolaire qui se profile :***

HORAIRES DE L'ECOLE : Ils restent les mêmes, à savoir :

8h45-12h / 13h15-16h15

le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les portes de l'école s'ouvrent 10 minutes avant le début des cours (soit 8h35 et 13h05).

Nous vous demandons de respecter les horaires de classe.

EQUIPE EDUCATIVE :

➡ PS/MS : Maryse GAUTHIER aidée de Rumeysa ALTINDAL (ASEM)

➡ GS/CP : Carine DURAND (chef d'établissement) aidée de Tiphaine NAUDIN (ASEM)

*A ce jour, la personne effectuant la journée de décharge de direction n'est pas encore nommée*

➡ CE1/CE2 : Joanne FRAGA

➡ CM1/CM2 : Catherine BOUYER

➡ Enseignante spécialisée (intervenant 2 demi-journées) : *Nomination en cours*

Vous pouvez prendre rendez-vous avec les enseignantes en dehors des heures de classe en notant un mot dans le cahier de liaison de votre enfant.

ABSENCES :

Conformément à la législation, toute absence à l'école primaire doit être excusée à l'aide d'un billet daté et signé des parents, que l'enfant présentera lors de son retour en classe (disponible sur le site internet de l'école). Toute absence prévue doit être signalée à l'école à l'avance. En cas de maladie ou d'absence imprévue, merci de prévenir par téléphone ou mail.

MALADIES ET MEDICAMENTS :

Les enfants malades resteront chez eux jusqu'à guérison complète. A leur retour, ils devront participer à toutes les activités : RECREATIONS COMPRISES.

**Aucun médicament ne pourra être pris à l'école.** Les parents dont les enfants souffrent de maladie chronique (asthme, allergies...) sont invités à prendre rendez-vous afin d'établir très précisément les modalités (PAI).

VETEMENTS ET OBJETS

**IMPORTANT** : Nous vous recommandons de marquer à leur nom les vêtements des enfants.

L'école ne peut être tenue responsable de la perte ou la détérioration d'objets de valeur.

Par sécurité et pour le confort des enfants, nous vous demandons d'éviter les tongs et les bijoux (boucles d'oreilles pendantes, colliers longs) qui peuvent présenter un risque de blessure.

### COURRIERS FAMILLES / ECOLE :

Pour chaque règlement au cours de l'année, qu'il soit en chèque ou en espèce, nous vous demandons de le glisser **dans une enveloppe cachetée avec le nom de votre enfant ainsi que l'objet du règlement (vente de repas, achat de livres...).**

La communication entre la famille et l'école se fait grâce au cahier de liaison, mais aussi, de plus en plus par mail pour éviter des tirages papier.

### EQUIPEMENT SCOLAIRE :

Une liste de fournitures pour chaque classe vous est communiquée.

**Nous demandons aux enfants de prendre soin de leurs propres affaires ainsi que de tout le matériel mis à leur disposition à l'intérieur de l'école (livres, mobilier, jeux...)**

### CATECHESE / CULTURE CHRETIENNE :

L'école propose aux familles et aux enfants de vivre des temps de culture chrétienne hebdomadaires (pour les CP, CE et CM) et quatre temps forts dans l'année (pour tous les élèves dès la maternelle).

La catéchèse sera assurée en paroisse.

### PROJETS :

**Le projet d'école autour de l'environnement se poursuit pour l'année 2023-2024, nous ciblerons cette fois la biodiversité.**

Nous vivons des projets en lien avec les **Jeux Olympiques**.

Les élèves de CP, CE, CM bénéficieront d'un cycle de piscine de 8 séances.

D'autres projets et temps fort verront peu à peu le jour (patinoire, médiathèque, cinéma...)

### ASSURANCES :

Chaque enfant est couvert par l'assurance de l'école : Abeille Assurances (anciennement Aviva). Il n'est donc pas nécessaire d'en souscrire une auprès de votre assureur.

### ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE :

L'accueil périscolaire et le restaurant scolaire sont gérés par la mairie et se tiennent sur le pôle enfance (numéro de la mairie 02 40 55 01 11).

Horaires du périscolaire : le matin à partir de 7h30 / le soir jusqu'à 18h30.

### DATES DES VACANCES :

Toussaint : du 21 octobre au 5 novembre 2023

Noël : du 23 décembre 2022 au 7 janvier 2024

Hiver : du 24 février au 10 mars 2024

Printemps : du 20 avril au 5 mai 2024

Pont de l'ascension : du 8 mai au 12 mai 2024

Été : le 6 juillet 2024

**BONNE FIN D'ANNEE SCOLAIRE  
ET BON ETE A TOUS !**